

## Pièces à fournir :

### ► Pour la candidature

- une photocopie des diplômes avec présentation de l'original au service
- un CV
- une lettre de motivation
- un justificatif de la couverture sociale
- 2 photographies d'identité récentes portant au dos votre nom et la formation (format CV)
- titre de paiement (frais de dossier) de 20 euros à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion
- attestation d'emploi et/ou bulletin de salaire ou attestation du Pôle emploi pour les usagers de la formation continue
- photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille

### ► Pour l'inscription

- Titre de paiement : par carte bancaire, par chèque ou mandat cash à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion ou attestation de prise en charge par l'employeur

## Clauses de résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat.

Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches décrivant la formation sont purement indicatives ; elles sont susceptibles d'être modifiées et de ce fait ne constituent pas des documents contractuels.

L'ouverture de la formation est soumise à un nombre minimum de candidats.

### Parc Technologique Universitaire (Bât.3)

2, rue Joseph Wetzell  
97490 Sainte-Clotilde  
**Tél :** 0262 48 33 70  
**Fax :** 0262 48 33 71  
sufp@univ-reunion.fr  
site web : www.sufp.re

### Campus Universitaire du Tampon

117, rue du Général Ailleret  
97430 Le Tampon  
**Tél :** 0262 57 95 54 / 0262 57 95 37  
**Fax :** 0262 57 94 60  
sufp@univ-reunion.fr  
site web : www.sufp.re

Accueil de lundi au jeudi  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Le vendredi fermé au public**

La responsable de pôle reçoit les particuliers sur RDV et peut rendre visite, à leur demande, aux chefs d'entreprise ou à leurs responsables des ressources humaines

## DIPLOME D'ACCES AUX ETUDES UNIVERSITAIRES

Option A : Littéraire, économique et Juridique (DAEU A)

Validé à la CFVU du 2 mai 2017

**Validation :** Diplôme National de niveau IV

### Objectifs Pédagogiques :

- Acquérir une solide formation générale validée par un diplôme d'Etat conférant les mêmes droits que le baccalauréat.
- Accéder à un niveau de l'enseignement supérieur en passant par une procédure de validation des acquis
- Accéder à un niveau de l'enseignement supérieur en validant votre diplôme (DAEU) et vos acquis professionnels ou personnels

Six parcours du DAEU A sont proposés :

- Parcours classique : Littéraire, économique et juridique
- Parcours Métiers de l'Hôpital
- Parcours Métiers du Social
- Parcours Métiers de l'environnement et du développement durable
- Parcours animateur de territoire
- Parcours Métiers de l'agriculture
- Parcours Métiers des arts et du spectacle

### Conditions d'accès et pré-requis

(cf. Arrêté ministériel du 3 août 1994)

Sont admis à s'inscrire à l'Université en vue de l'obtention de ce diplôme les candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- avoir vingt quatre ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme,
  - ou à défaut vingt ans et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale.
- Sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale et pour la durée correspondante : le service national, toute période consacrée à l'éducation d'un enfant, l'inscription à Pôle Emploi, la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification, l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi n° 84 -610 du 16 Juillet 1984.

Les candidats sont soumis à un test de positionnement en français et en anglais. Ils passent ensuite un entretien pour les accompagner dans le cadre de leur projet personnel.

**Durée :** 225 heures minimum de Travaux Dirigés (TD) en quatre modules

**Débouchés :** • Préparation aux concours administratifs de catégorie B

- Accès à certaines écoles de la Réunion (infirmiers, sages femmes, assistants sociaux, éducateurs spécialisés, etc...)
- Tous les débouchés du baccalauréat dont l'intégration dans la classification de certaines conventions collectives et la poursuite d'études supérieures.



## Equipe pédagogique

► **Responsable pédagogique**  
Stéphane Manin, Maître de conférences

► **Coordonnateurs pédagogiques :**  
Parcours Métiers de l'hôpital : Lucile Gagnant, Cadre de santé  
Parcours Métiers du social : Michel Lambert, PRCE

Cette formation est organisée sous forme d'un ensemble de 4 modules (2 obligatoires et 2 optionnels) validés par des unités capitalisables. Le candidat dispose d'un délai de 4 ans à partir de l'année d'inscription à un 1er module pour obtenir les 4 modules composant le diplôme.

Modules obligatoires	Nombre heures
Français	60
Anglais	60

Modules optionnels	Nombre heures	Modules optionnels	Nombre heures
Histoire contemporaine	60	Métiers de l'environnement et du Développement Durable : Gestion de l'entreprise et Environnement	60
Géographie	60	Métiers de l'environnement et du Développement Durable : Sciences et Techniques des Aménagements de l'espace	60
Mathématiques	60	Animateur de territoire : Environnement juridique et social de l'animation	60
Informatique	60	Animateur de territoire : Communication et pratiques professionnelles	60
Droit public	60	Métiers de l'agriculture : Pilotage et Gestion de l'entreprise Agricole	60
Art et culture	60	Métiers de l'agriculture : Techniques de production	60
Métiers de l'hôpital : Culture hospitalière	70		
Métiers de l'hôpital : Informatique ou SVT	40		
Métiers du social : Institutions et connaissance de l'action sociale	60		
Métiers du social : Communication et pratiques professionnelles	60		
Métiers du spectacle : Histoire de l'art	60		
Métiers du spectacle : Connaissances des métiers du spectacle	60		

## Procédure de candidature et d'inscription

Voir ci-après en fonction des parcours

## Frais de formation

► **Frais de gestion (non remboursables) : 20€**

Par chèque, par carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion

### Droits nationaux

**Tous publics : 189,10 € à la charge du stagiaire**

(Droits nationaux fixés par le Ministère variant chaque année au mois de juillet, à la charge du stagiaire)

► **FRAIS DE FORMATION**

Voir détail ci-après en fonction des parcours

Au-delà d'un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation, la participation aux frais de formation est due à l'Université, même en cas d'abandon.  
(art. L 920 9 du Code du Travail et Cass. Soc. 9 mars 94 n° 1238D).

## DAEU A - Parcours classique : Littéraire, économique et juridique

**Public :** Salariés, demandeurs d'emplois ou non salariés remplissant les conditions définies par l'arrêté du 3 août 1994 (voir en première page)

**Lieu :** Parc Technologique Universitaire Technologie de Sainte Clotilde et Campus du Tampon

**Horaires des cours :** en soirée (17h à 20h) et le samedi matin

**Procédure d'inscription** (dates sous réserve de modification) :

- Retrait des dossiers de candidature (SUFP Nord et Sud ou sur le site internet [sufp.re](http://sufp.re)) :
- Dépôt des dossiers de candidature (SUFP Nord et Sud) :
- Tests de positionnement (SUFP Nord et/ou Sud) :
- Entretien :
- Inscription administrative (SUFP Nord et Sud) :
- Début des cours (SUFP Nord et Sud) :
- Fin des cours :

**Coût de la formation :**

### 1. Frais de gestion (non remboursables) : 20€

*Par chèque, par carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion*

### 2. Droits nationaux

**Tous publics : 189,10€** à la charge du stagiaire

### 3. Inscription au DAEU

Situation	1 module	2 modules	3 modules	4 modules
Demandeurs d'emploi sur Quota Région*	40€	80€	120€	160€
Demandeurs d'emploi hors Quota Région*	195€	390€	585€	780€
Stagiaires inscrits à titre individuel	250€	500€	750€	1000€
Prise en charge par l'employeur	455€	910€	1365€	1820€

Caution pour prêt de livre éventuel : (à verser par chèque caution) : 30€ (la caution est encaissée et elle est reversée par virement bancaire lors de la restitution des outils.

*\* Sous réserve de la recevabilité du dossier en fonction des critères définis*

Pour les demandeurs d'emplois, financement éventuel sous conditions auprès de la Région, du Département ou du Pôle Emploi. Les personnes désirant bénéficier d'une prise en charge du coût de la formation doivent entreprendre les démarches immédiatement sans attendre les résultats des tests de positionnement.

## DAEU A - Parcours : Métiers de l'hôpital

**Effectif** : 20 dont 15 réservés aux agents de la Fonction Publique Hospitalière

**Public** : remplir les conditions définies par l'arrêté du 3 août 1994 (voir en première page) et pour le public de la Fonction publique Hospitalière être titulaire ou contractuel de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière

**Lieu** : Parc Universitaire Technologie de Sainte Clotilde, Ouest et IFSI de Saint Pierre

### Procédure d'inscription :

Retrait des dossiers de candidature et envoi des candidatures par l'ANFH aux établissements hospitaliers et au S.U.F.P. :

Tests de positionnement :

Entretien et inscription administrative :

Début des cours :

Fin des cours :

### Coût de la formation :

#### 1. Frais de gestion (non remboursables) : 20€

*Par chèque, par carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion*

#### 2. Droits nationaux

**Tous publics : 189,10€** à la charge du stagiaire

#### 3. Inscription au DAEU complet

- **Individuel payant : 1000€**

*Le tarif Individuel Payant (IP) s'adresse aux personnes qui assurent sur leurs fonds personnels le coût de formation proposé.*

- **Agent de la Fonction Publique Hospitalière : Financement ANFH**

## DAEU A - Parcours : Métiers du social

**Effectif** : 25 (ouverture sous réserve d'un nombre suffisant de candidature)

**Public** : les personnes travaillant dans le domaine du social et voulant intégrer des études supérieures dans ce domaine et remplissant les conditions définies par l'arrêté du 3 août 1994 (voir en première page)

Il est conseillé d'avoir un niveau :

- de fin de seconde en français,
- de fin de première dans toutes les autres matières.

**Lieu** : Campus universitaire du Tampon et EMAP Bois d'Olives

**Horaires des cours** : les jeudis et vendredis

### Procédure d'inscription :

Retrait des dossiers de candidature :

Dépôt des dossiers de candidatures au S.U.F.P. :

Tests de positionnement :

Entretien et inscription administrative :

Début des cours :

Fin des cours :

### Coût de la formation :

#### 1. Frais de gestion (non remboursables) : 20€

*Par chèque, par carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion*

#### 2. Droits nationaux

**Tous publics : 189,10€** à la charge du stagiaire

#### 3. Inscription au DAEU

- **Demandeurs d'emploi** : frais de formation pris en charge par la Région (sous réserve de confirmation)
- **Autre public** : nous consulter pour un devis

## DAEU A - Parcours : Métiers de l'environnement et du développement durable

**Effectif** : 25 (ouverture sous réserve d'un nombre suffisant de candidature)

**Public** : les personnes travaillant dans les collectivités territoriales et voulant intégrer des études supérieures et remplissant les conditions définies par l'arrêté du 3 août 1994 (voir en première page)

Il est conseillé d'avoir un niveau :

- de fin de seconde en français,
- de fin de première dans toutes les autres matières.

**Lieu** : Campus Universitaire de Saint Denis (PTU) et Campus universitaire du Tampon

**Horaires des cours** : les jeudis et vendredis

### Procédure d'inscription :

Retrait des dossiers de candidature et envoi des candidatures au S.U.F.P.

Tests de positionnement :

Entretien et inscription administrative :

Début des cours :

Fin des cours :

### Coût de la formation :

#### 1. Frais de gestion (non remboursables) : 20€

Par chèque, par carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion

#### 2. Droits nationaux

Tous publics : 189,10€ à la charge du stagiaire

#### 3. Inscription au DAEU

- Demandeurs d'emploi : frais de formation pris en charge par la Région (sous réserve de confirmation)
- Autre public : nous consulter pour un devis

## DAEU A - Parcours : animateur de territoire

**Effectif** : 25 (ouverture sous réserve d'un nombre suffisant de candidature)

**Public** : les personnes travaillant dans les collectivités territoriales et voulant intégrer des études supérieures et remplissant les conditions définies par l'arrêté du 3 août 1994 (voir en première page)

Il est conseillé d'avoir un niveau :

- de fin de seconde en français,
- de fin de première dans toutes les autres matières.

**Lieu** : Campus Universitaire de Saint Denis (PTU) et Campus universitaire du Tampon

**Horaires des cours** : les jeudis et vendredis

### Procédure d'inscription :

Retrait des dossiers de candidature et envoi des candidatures au S.U.F.P.

Tests de positionnement :

Entretien et inscription administrative :

Début des cours :

Fin des cours :

### Coût de la formation :

#### 1. Frais de gestion (non remboursables) : 20€

Par chèque, par carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion

#### 2. Droits nationaux

Tous publics : 189,10€ à la charge du stagiaire

#### 3. Inscription au DAEU

- Demandeurs d'emploi : frais de formation pris en charge par la Région (sous réserve de confirmation)
- Autre public : nous consulter pour un devis

## DAEU A - Parcours : Métiers de l'agriculture

**Effectif** : 25 (ouverture sous réserve d'un nombre suffisant de candidature)

**Public** : les personnes travaillant dans les collectivités territoriales et voulant intégrer des études supérieures et remplissant les conditions définies par l'arrêté du 3 août 1994 (voir en première page)

Il est conseillé d'avoir un niveau :

- de fin de seconde en français,
- de fin de première dans toutes les autres matières.

**Lieu** : Campus Universitaire de Saint Denis (PTU) et Campus universitaire du Tampon

**Horaires des cours** : les jeudis et vendredis

### **Procédure d'inscription :**

Retrait des dossiers de candidature et envoi des candidatures au S.U.F.P.

Tests de positionnement :

Entretien et inscription administrative :

Début des cours :

Fin des cours :

### **Coût de la formation :**

#### **1. Frais de gestion (non remboursables) : 20€**

Par chèque, par carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion

#### **2. Droits nationaux**

Tous publics : 189,10€ à la charge du stagiaire

#### **3. Inscription au DAEU**

- Demandeurs d'emploi : frais de formation pris en charge par la Région (sous réserve de confirmation)
- Autre public : nous consulter pour un devis

## DAEU A - Parcours : Métiers des arts et du spectacle

**Effectif** : 25 (ouverture sous réserve d'un nombre suffisant de candidature)

**Public** : les personnes voulant intégrer des études supérieures et remplissant les conditions définies par l'arrêté du 3 août 1994 (voir en première page)

Il est conseillé d'avoir un niveau :

- de fin de seconde en français,
- de fin de première dans toutes les autres matières.

**Lieu** : Campus Universitaire de Saint Denis (PTU)

**Horaires des cours** : les jeudis et vendredis

### **Procédure d'inscription :**

Retrait des dossiers de candidature et envoi des candidatures au S.U.F.P.

Tests de positionnement :

Entretien et inscription administrative :

Début des cours :

Fin des cours :

### **Coût de la formation :**

#### **1. Frais de gestion (non remboursables) : 20€**

Par chèque, par carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion

#### **2. Droits nationaux**

Tous publics : 189,10€ à la charge du stagiaire

#### **3. Inscription au DAEU**

- Demandeurs d'emploi : frais de formation pris en charge par la Région (sous réserve de confirmation)
- Autre public : nous consulter pour un devis